

Du Bureau de bienfaisance au Centre intercommunal d'action sociale

Il est déjà loin le temps où l'attention des personnes en situation précaire ou difficile passait par le Bureau de bienfaisance, appellation officielle. Pour marquer l'évolution des demandes et de l'attitude à avoir, le Bureau de bienfaisance devint le Bureau d'aide sociale. Et aujourd'hui, le Centre communal d'action sociale (CCAS) a pris le relais. A travers le changement de nom ou de sigle, c'est toute l'approche de l'action sociale qui est à repenser et à recadrer.

Mais devant les faibles moyens financiers de ces structures locales, devant la nécessité d'adapter les services à la personne au niveau actuel de confort et de qualité de vie, devant la quasi obligation d'avoir du personnel formé et sécurisé dans son emploi, les CCAS communaux, hormis sans

doute ceux des grandes villes, n'ont pas la dimension suffisante pour répondre aux besoins, latents ou exprimés, des personnes âgées ou en difficulté.

Des meilleures conditions de vie

D'où l'idée de transférer la compétence *action sociale* à la communauté de communes, et, à l'intérieur de cette compétence, de créer un Centre intercommunal d'action sociale (CIAS). Élus du suffrage universel et responsables d'associations caritatives ou autres y réfléchissent ensemble aux politiques et aux actions à mettre en œuvre pour offrir aux personnes âgées ou handicapées les meilleures conditions de vie



Sébastien Couëpel.



possibles. C'est ce qu'ont fait les élus des dix-sept communes composant la communauté de communes de Lamballe (Lamballe Communauté). Leur CIAS a été créé effectivement le 1^{er} juillet 2007. A partir de là, certaines structures existantes ont été dissoutes et la gestion de certains services transférée.

C'est ainsi que les aides ménagères à domicile, employées jusqu'ici dans le cadre d'une association loi 1901, sont devenues des agents des collectivités territoriales. Le souci affiché et affirmé est de leur assurer un emploi à temps complet et de leur permettre de suivre des formations pour être plus professionnelles.

Le service soins infirmiers à domicile, géré depuis sa création par l'hôpital local, a intégré la nouvelle structure. De nouvelles demandes de prise en charge vont être adressées à l'administration d'État pour répondre à l'attente des malades et de leurs familles.

Le portage des repas à domicile jusqu'ici effectué par l'hôpital local sera assuré par le CIAS et les repas seront préparés à partir d'une cuisine centrale dont la construction a débuté en octobre pour être opérationnelle en octobre 2008. La construction et la gestion de cette cuisine centrale seront suivies par un groupement d'intérêt public (GIP), structure juridique adaptée au regard des collectivités adhérentes (hôpital, CIAS, mairies de Lamballe et d'Andel).

Enfin, devant le problème du vieillissement de la population et donc devant de nouveaux besoins, une réflexion va être engagée pour construire ou aménager des résidences à répartir, si possible, sur l'ensemble du territoire de la communauté.

On le voit, les élus de 2008 ont de beaux chantiers devant eux ! Puissent-ils toujours avoir présent à l'esprit ce fameux triptyque voir, juger, AGIR.

Sébastien COUËPEL

Maire de Andel (Côtes d'Armor),
Conseiller général du canton de Lamballe

Un territoire, c'est un ensemble de composantes qui interagissent en permanence l'une sur l'autre.

Mener un projet de territoire, c'est conjuguer chacune de ces composantes dans une action animée par des valeurs spécifiques.

Au bout du compte, engendrer de la simplicité, de l'harmonie, du mieux vivre ensemble.

Dans une brochure du conseil général de Seine-et-Marne